



Pose de chapiteau sur un terrain privé

Par **laothieu**, le **10/05/2017** à **14:31**

bonjour , une de mes amies , veut organiser une fete d ecole sur un terrain prive , avec montage d un chapiteau ...rnle maire les emmerde car selon lui , cela engage sa responsabilité , alors que c est sur un terrain privé , le chapiteau est privé , il n y aura pas de mur , du coup pas besoin de sortie de secours

Par **morobar**, le **10/05/2017** à **14:35**

A partir du moment où on prononce "d'école", le maire est concerné.rnLorsque le toboggan casse, ce n'est pas votre amie qui est ennuyée, mais le Maire es qualité.

Par **laothieu**, le **10/05/2017** à **14:44**

ha rectification , c est une fete organisée en soutien a l ecole mais par une association culturelle , le lieu est privé , ce n est pas les toboggan qui vont casser , il n y en aura pas

Par **morobar**, le **10/05/2017** à **15:13**

Ce que je voulais dire, est que dès qu'il s'agit d'une manifestation concernant le milieu scolaire, les élèves et le corps enseignant, la responsabilité du Maire est engagée.